

Poutine prolonge l'embargo alimentaire contre les Occidentaux jusqu'à fin 2020

© 24/06/2019 |  Terre-net Média

Le président russe Vladimir Poutine a prolongé lundi jusqu'à fin 2020 l'embargo sur les produits alimentaires occidentaux, introduit en 2014 en représailles aux sanctions décrétées par les Américains et les Européens contre Moscou pour son rôle dans la crise ukrainienne.

Le décret, signé lundi par Vladimir Poutine, prolonge jusqu'au 31 décembre 2020 **l'interdiction d'importer en Russie des produits alimentaires provenant principalement de l'Union européenne**. Ces mesures, prises en août 2014, s'appliquent à la plupart des produits alimentaires venant des pays qui sanctionnent la Russie pour l'annexion de la péninsule ukrainienne de Crimée, en mars de la même année, et son soutien aux séparatistes de l'Est de l'Ukraine. Cet **embargo** a depuis été prorogé à quatre reprises, répondant à la prolongation des sanctions économiques européennes. Jeudi, les 28 dirigeants de l'UE se sont mis d'accord pour prolonger d'un an les sanctions économiques contre la Russie. L'UE ne reconnaît pas l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, qu'elle qualifie de « violation du droit international ». Les sanctions occidentales décrétées contre Moscou, auxquelles s'était ajouté l'effondrement des prix des hydrocarbures, avaient plongé la Russie dans sa plus longue récession depuis l'arrivée au Kremlin de Vladimir Poutine en 2000, dont le pays se remet progressivement. Les autorités russes affirment toutefois que l'embargo favorise le développement du secteur agricole national auquel elles versent d'importantes subventions.